

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 20 janvier 2006
(convocation du 9 janvier 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Janvier Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BROQUA Michel à Mme. EYSSAUTIER Odette
Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISSON Serge
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. BELIN Bernard à M. FERILLOT Michel
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
Mme. CASTANET Anne à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude

Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent
M. DUTIL Silvere à Mme. KEISER Anne-Marie
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. LOTHAIRE Pierre à M. MANSENCAL Alain
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MERCHERZ Jean
M. PONS Henri à M. JUNCA Bernard
M. QUANCARD Joël à M. REBIERE André
Mme. RAFFARD Florence à Mme. TOUTON Elisabeth
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

Marché à procédure adaptée - action de communication - réédition des documents de communication et de sensibilisation sur les déchets à destination du grand public - signature du marché - autorisation

Monsieur HOURCQ présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le contexte

En décembre dernier, la direction de la Communication a lancé une consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée afin de rééditer (adapter et réimprimer) des documents de communication et de sensibilisation sur les déchets.

La réédition de ces documents est souhaitée en vue de l'extension en 2006 de la collecte sélective en porte-à-porte sur les communes d'Ambès, Ambarès, Blanquefort, Eysines, Saint Aubin de Médoc, Bordeaux Caudéran et Bordeaux Nord.

La demande

Il s'agit de rééditer les supports suivants :

- l'autocollant « Rappel des consignes de tri » à positionner sur les bacs individuels, format 20 x 25 cm, quadrichromie. La distribution des bacs, ainsi que les opérations de maintenance sur les bacs existants, nécessite de rééditer cet autocollant à 50 000 exemplaires,
- l'affiche pour habitat vertical « Le tri des déchets, c'est facile ! », format 30 x 40 cm, quadrichromie. Apposée au-dessus des bacs dans les habitats collectifs, sa réédition est estimée à 2000 exemplaires pour fournir les nouvelles communes desservies en collecte sélective au premier semestre 2006,
- le guide pratique « Trions », une quinzaine de pages 15 x 21 cm (A4 plié), quadrichromie. Distribué au grand public à la demande, il donne les informations pratiques sur la gestion des déchets, permet de prendre conscience de l'impact que peut avoir un comportement éco - citoyen et des moyens mobilisés par la Cub.

Ce document devra être moins luxueux et plus accessible que la précédente édition. Sa réédition est estimée à 30 000 exemplaires,

- l'aide mémoire du tri « Vos déchets méritent un recyclage », A4 plié recto - verso, quadrichromie.
- cet aide mémoire est à double usage : il est distribué avec le bac et est inséré dans le guide pratique « Trions ». Ce double usage nous a permis d'estimer la réédition de ce support à 60 000 exemplaires.

Le budget

L'opération s'élève à un montant de 20 000 euros hors taxes.

Les dépenses correspondantes sont prévues sur le budget environnement, et seront imputées au compte 6236 – chapitre 011 –fonction 8120 – CRB P100.

La date limite de remise des offres était fixée au 22 décembre 2005 à 14 heures. Pour cette consultation « réédition des documents de communication et de sensibilisation sur les déchets à destination du grand public », voici les candidats qui ont remis leur offre :

- ALS et CACHOU (Bordeaux)
- Speed Impression (Eysines)
- Fabregue (Saint Yrieix Laperche - 87)

Les différentes candidatures ont été examinées conformément à l'article 32 du C.C.A.G., en tenant compte des opérations de vérifications.

Le jugement et le classement des offres ont été effectués suivant les critères classés et pondérés comme suit :

- 1.) le prix (80 %)
- 2.) la prise en compte de critères environnementaux dans la réalisation des documents (choix de l'encre, du papier, etc...) (20%)

Sur la base du rapport d'analyse des offres présenté par la direction de la Communication, nous vous demandons de retenir la candidature de Speed Impression, qui, outre un prix avantageux, détient le label « Imprim vert », gage de l'utilisation de technologies propres (utilisation d'huiles végétales, papier recyclé et aucune utilisation de produits toxiques pour les impressions et vernis).

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

Autoriser M. le Président :

- à signer l'acte d'engagement pour la « réédition des documents de communication et de sensibilisation sur les déchets à destination du grand public » avec Speed Impression pour un montant de 20 000 euros hors taxes,
 - à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.
- Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 janvier 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Présidente,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
1 FÉVRIER 2006**

Mme. FRANÇOISE CARTRON

